

DEPOUILLEMENT DES VOTES LE 29 AVRIL 2026
PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 AVRIL 2026

➤ **1- Cotisations saison 2026/2027**

Proposition de prix pour le timbre Fédéral Départemental

109 € 115 € Blancs/Nuls

➤ **2- Cotisations « droit proportionnel » de la Prestation de service**

0.071 € 0.072 € Blancs/Nuls

➤ **3- Approbation des comptes de l'exercice 2024-2025**

et par voie de conséquence,

donne au Président, aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes
quitus de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice

Pour Contre Blancs/Nuls

➤ **4- Affectation du résultat de l'exercice 2024-2025 : excédent de 95 044.27€**

Pour Contre Blancs/Nuls

➤ **5- Ajustement de la Réserve immobilisée**

L'Assemblée Générale constate une augmentation de la réserve immobilisée
de 81 404.06 €.

Pour Contre Blancs/Nuls

➤ **6- Approbation du budget 2026/2027**

Pour Contre Blancs/Nuls

➤ **7- Nomination du Commissaire Aux Comptes**

Pour Contre Blancs/Nuls

➤ **8- Affectation du déficit 2024-2025 de 23 579.75 € de la section dégâts au compte de secours dégâts créé à l'AG 2025**

Pour Contre Blancs/Nuls

➤ **9- Financement de la section dégâts**

Proposition 1 :

- **Mise en place d'un marquage sanglier 20 € pièce saison 2026/2027**
- Pas d'instauration d'une contribution dégât sur les cartes sociétaires
- **Augmentation de la taxe de solidarité à 0.32 €/ha**
- **Augmentation du bracelet chevreuil à 16 € pièce**
- Maintien du bracelet cerf 75 € pièce
- Maintien de la participation des territoires aux indemnisations sangliers à 40%

Proposition 2 :

- Pas de marquage sanglier
- **Instauration d'une contribution dégât sur les cartes sociétaires variables 10 € par carte sociétaire saison 2026/2027**
- Maintien de la taxe de solidarité 0.27 €/ha
- Maintien du bracelet chevreuil 13 € pièce
- Maintien du bracelet cerf 75 € pièce
- Maintien de la participation des territoires aux indemnisations sangliers à 40% pour les territoires à moins de 2 000 € de dégâts sangliers
- **Augmentation, dès la seconde année, de la participation des territoires aux indemnisations sangliers à 50% pour les territoires à plus de 2 000 € deux années successives**

Blancs/Nuls :

➤ **10- Montant du bracelet Daim**

50 € 60 € Blancs/Nuls

➤ **11- Ratification de la cooptation de M. Laurent GIMBERT comme Administrateur du Secteur N° 5 en remplacement de M. Luc MONGINOU**

Pour Contre Blancs/Nuls